



Notre Commune a enfin son site internet !



Site internet de la Mairie de Beaufort en Santerre : un outil de communication simple et utile pour tous les habitants.

Un site internet est devenu une obligation pour une mairie, il constitue aujourd'hui un moyen de communication incontournable. Simple, accessible à tous et offrant une large diffusion, il permet de partager des informations utiles avec les citoyens et de dynamiser la vie de la commune.

Nous avons le plaisir de vous présenter le tout nouveau site internet !

Qu'allez-vous y trouver ?

- Des informations pratiques : démarches administratives, horaires des transports scolaires, actualités locales, etc.
- L'intégralité de L'Echo de Beaufort depuis sa création, pour vous tenir informés de l'histoire et de la vie de la commune.
- Un service de réservation de la salle communale : simple et pratique, pour organiser vos événements en toute tranquillité.
- Un formulaire de contact pour nous poser vos questions ou nous faire part de vos suggestions.

Une avancée technologique au service des citoyens

Fiers de cette nouvelle étape pour Beaufort en Santerre, nous espérons que ce site internet vous sera utile au quotidien. N'hésitez pas à nous faire part de vos impressions, tant sur son apparence que sur les informations qui pourraient y être ajoutées. Votre avis nous est précieux et nous permettra d'améliorer encore cet outil de communication.

Réseaux sociaux

Vous êtes désormais plus de 400 personnes à suivre la page Facebook du village sur laquelle nous affichons les actualités et partageons régulièrement les événements aux alentours. Nous vous en remercions !
Continuons de faire vivre cette page pour aussi faire vivre notre commune.

Repas des Aînés

Le repas des Aînés aura lieu le 19 mai 2024. Vous recevrez bientôt toutes les informations pour participer à ce moment convivial.

SECURITE

Récemment, des habitants du village ont été victimes d'un acte de vandalisme. Nous déplorons profondément ce geste.

Nous vous rappelons que le village dispose d'un référent sécurité : Mme Cyndie Carton. Vous pouvez prendre contact avec elle ou avec la Mairie en cas de problème.

VIE LOCALE

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est en phase terminale d'élaboration.

Nous vous rappelons que l'ensemble des documents relatifs à cette démarche est disponible en mairie pour consultation.

URBANISME

Comme vous l'avez peut-être remarqué, les arbres du terrain de foot ont été élagués.

Le tour de ville a été défriché et est donc à nouveau praticable.

Des poteaux en bois supplémentaires seront bientôt implantés afin de continuer la délimitation.

CONTACTEZ-NOUS

Votre équipe municipale pour vous servir : Arnaud

COQUART - Maire 06.82.68.87.63

Didier DAUMONT - 1er Adjoint 06.10.46.46.09

Eric LE DIVENAH - 2ème Adjoint 06.03.13.78.95

Sandrine LEPAGE - Secrétaire 03.22.37.46.50

mairie.beaufortensantere@wanadoo.fr

Horaires de la mairie : **les mardis de 16h à 17h30**
et les samedis de 9h30 à 11h30.



Élections Européennes 2024

Les prochaines élections européennes auront lieu entre le 6 et le 9 juin 2024, en fonction de la réglementation électorale de chaque pays. Les électeurs français seront appelés aux urnes le dimanche 9 juin 2024 pour élire les représentants français. Les députés européens sont élus au suffrage universel direct à un seul tour. Le 13 septembre 2023, les eurodéputés ont approuvé la décision du Conseil européen d'augmenter le nombre de sièges de 705 à 720 pour la prochaine législature.

Assurance	
Type de documents	Durée de conservation
Quittance, avis d'échéances, courriers de résiliation, preuves du règlement	Date du document + 2 ans
Contrats Assurance-vie	Durée du contrat + 2 ans 10 ans pour le bénéficiaire, à partir de la connaissance du contrat.
Dommages corporels	10 ans

Véhicule	
Type de documents	Durée de conservation
PV pour amende forfaitaire	3 ans (si le Trésor public n'a rien fait pour obtenir le paiement de l'amende 3 ans après sa notification, l'automobiliste ne doit plus rien).
Factures (achat, réparation...)	Durée de conservation du véhicule + 2 ans en cas de revente (possible action contre les vices cachés).

Banque	
Type de documents	Durée de conservation
Chèques à encaisser	1 an et 8 jours. Passé ce délai, le chèque ne peut plus être encaissé mais la dette reste due.
Contrat de prêt (immobilier et consommation) et autres justificatifs	2 ans à compter de la dernière échéance
Relevés de compte, talons de chèque	-5 ans -Un débit frauduleux peut être contesté dans un délai maximum de 18 mois.

Famille	
Type de documents	Durée de conservation
Actes d'état civil	Permanente
Avis de versement d'allocations familiales	-3 ans -Délai de reprise en cas de trop versé (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration). L'allocataire a 2 ans pour agir en paiement de ses prestations.
Contrat de mariage (documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)	-Permanente -En cas de perte du contrat de mariage, s'adresser au notaire qui l'a établi.

INFO UTILE

Comme vous le savez sans doute, il est important de conserver un certain nombre de documents parmi ceux que l'on possède à son domicile. Voici un petit mémo des durées de conservation de ceux-ci.

En effet, il peut s'avérer utile et nécessaire de retrouver trace de certaines preuves d'achat ou de certains documents officiels.

En revanche, par souci d'écologie et d'économie, pensez également à l'archivage numérique, moins coûteux en place et en papier.



P.S. : Très bonne initiative d'un/une habitant(e) du village que de déposer cette suggestion d'information dans la boîte à idées. Ne l'oubliez pas, elle est là pour ça !

Nous continuons d'embellir le village !

Nous sommes toujours à l'écoute de vos propositions, nous attendons vos idées

#boiteàidées #boiteauxlettres #facebook #mail